

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

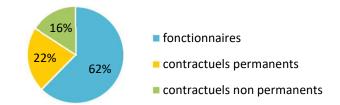


#### **CC LE GRAND CHAROLAIS**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

#### **Effectifs**

- 146 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 91 fonctionnaires
  - > 32 contractuels permanents
  - > 23 contractuels non permanents



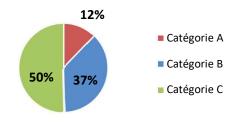
- 22 % des contractuels permanents en CDI
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 78 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	19%	28%
Technique	26%	28%	27%
Culturelle	14%	38%	20%
Sportive	5%		4%
Médico-sociale	8%	6%	7%
Police			
Incendie			
Animation	15%	9%	14%
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

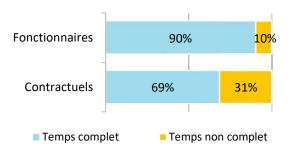
	■ Hommes	Femmes
Fonctionnaires	44%	56%
Contractuels	50%	50%
Ensemble	46%	54%

#### → Les principaux cadres d'emplois

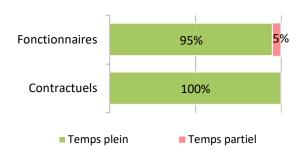
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	20%
Assistants d'enseignement artistique	18%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints d'animation	13%
Rédacteurs	7%

## Temps de travail des agents permanents

## Répartition des agents à temps complet ou non complet



# Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



#### Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	38%	75%
Animation	14%	0%
Technique	4%	11%

#### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

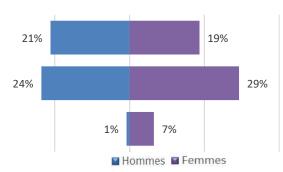
2% des hommes à temps partiel5% des femmes à temps partiel

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

#### En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge mo		
des agents pe	ermanents	
Fonctionnaires	47,39	— de 50 ans et +
Contractuels	42.07	ue 30 alis et +
permanents	42,97	
Ensemble des	46.24	de 30 à 49 ans
permanents	46,24	
Âge mo	yen*	de - de 30 ans
des agents non		
Contractuels non	35,98	
	33,30	

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

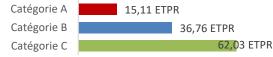
# . Équivalent temps plein rémunéré

## → 137,47 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 87,70 fonctionnaires
- > 26,20 contractuels permanents
- > 23,57 contractuels non permanents

250 195 heures travaillées rémunérées en 2024

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 2 agents en disponibilité

permanents

#### **Mouvements**

#### En 2024, 13 arrivées d'agents permanents et 12 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
122 agents	123 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024			
Fonctionnaires <b>3</b> -2,2%			
Contractuels	7	10,3%	
Ensemble	7	0,8%	

#### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	50%
Mise en disponibilité	17%
Détachement	8%
Congé parental	8%
Démission	8%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	92%
Voie de mutation	8%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

 40 avancements d'échelon et 8 avancements de grade Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# **Budget et rémunérations**

#### → Les charges de personnel représentent 22,82 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	26 689 121 €	Charges de personnel*	6 091 532 €	$\Rightarrow$	Soit 22,82 % des dépenses de fonctionnement
de a a					

<sup>\*</sup> Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 433 287 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	434 832 €	C14 210 6
IFSE:	360 941 €	614 218 €
CIA:	69 476 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	41 319 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	36 173 €	
Supplément familial de traitement :	23 630 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

#### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	gorie A	Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	49 956 €	35 316 €	34 207 €	S	26 642 €	22 556 €	
Technique		54 032 €	36 184 €	S	25 584 €	23 455 €	
Culturelle	S		30 178 €	42 607 €	S	S	
Sportive	S		34 042 €	S			
Médico-sociale	39 056 €	S	26 828 €	S	S		
Police							
Incendie							
Animation			S		25 791 €	23 928 €	
Toutes filières	45 659 €	42 351 €	31 709 €	35 132 €	25 965 €	23 386 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,67 %

# Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,40%
Contractuels sur emplois permanents	10,19%
Ensemble	12,67%

- → Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 2559,65 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Barren de la constitución			Fonctio	nnaires				Contra	actuels sur e	mploi perm	anents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 495 €	1 250 €	12%	9 138 €	1 298 €	12%	S	S		9 569 €	836 €	8%
Catégorie B	2 489 €	570€	19%	4 034 €	682 €	14%	3 096 €	389€	11%	566€	213€	27%
Catégorie C	2 381 €	628 €	21%	2 263 €	512 €	18%	374 €	285 €	43%	471€	282 €	38%

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### Absences -

- En moyenne, 14,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 3,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,78%	1,01%	2,32%	0,61%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,88%	1,01%	3,14%	0,61%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,60%	2,15%	3,96%	0,61%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 26,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### - Accidents du travail

#### 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

> 0,7 accident du travail pour 100 agents

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

#### 6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- □ 100 % sont fonctionnaires\*
- □ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

#### **→** ASSISTANT DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

#### **⇒** FORMATION

13 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 5 600 € Coût par jour de formation : 431 €

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 16 900 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

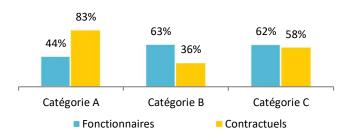
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

#### **Formation**

→ En 2024, 58,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

#### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



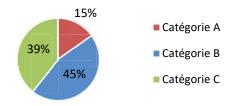
→ 132 131 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Coût de la formation des apprentis	10 %
Frais de déplacement	16 %
Autres organismes	13 %

#### 211 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	78%
Autres organismes	21%
Interne à la collectivité	0%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	9 793 €
Montant moyen par bénéficiaire	111 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

### **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2024

5 réunions en 2024 dans la collectivité

# Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

#### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1